

Dossier

2ème modification (loi Huwart) du plan local d'urbanisme

PLU approuvé le 7 juillet 2021

1re modification du PLU approuvée le 11 juillet 2024

2e révision allégée du PLU approuvée le 11 juillet 2024

1re révision allégée du PLU approuvée le 30 janvier 2025

Procédure

2e modification (loi Huwart) du PLU prescrite le 1er octobre 2026

2e modification (loi Huwart) du PLU approuvée le

PLAN DE ZONAGE DE LA COMMUNE

n°4.2

Echelle : 1/4000

Phase

Étude

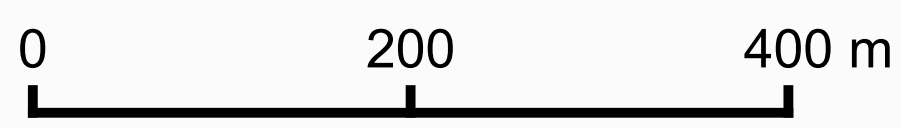
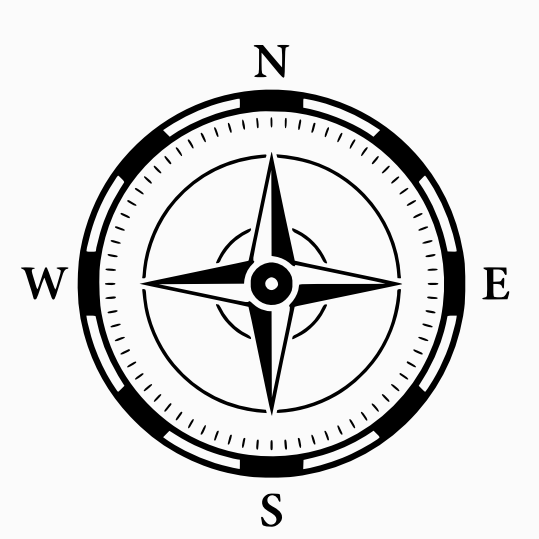
Bureau d'étude
4bis, rue Saint-Barthélemy
28000 Chartres
02.37.91.04.04
contact@oya.fr

oya

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du XXX approuvant la 2e modification (loi Huwart) du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville

Le président,
Stéphane LEMOINE

04
MAI 2026



Zonage

- 1AU

Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- 1AUxl

Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités logistiques
- Ua

Zone d'habitat ancien
- Ub

Zone d'extension récente
- Ue

Zone à dominante d'équipements
- Ux

Zone à dominante d'activités économiques
- A

Zone d'activités agricoles
- Ap

Secteur agricole de protection du paysage
- N

Zone naturelle et forestière
- Nj

Secteur de jardins

Prescriptions

- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- OAP

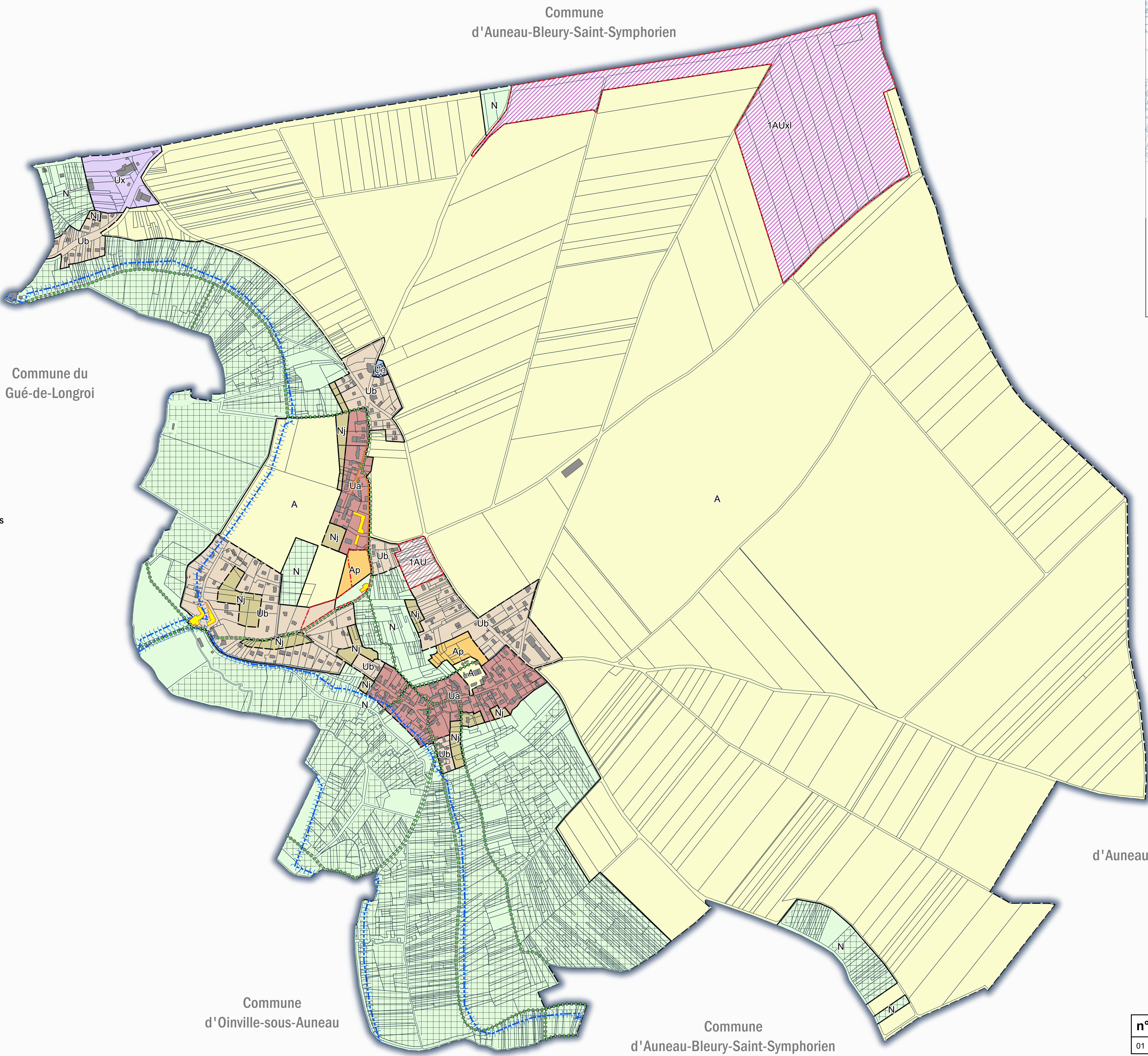
Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19

- Murs
- Bâtiments

Infos :

- Zone inondable hors PPRI reportée reportée d'après le plan de prévention des risques inondation.
- Ce report peut comporter quelques décalages.



n°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
01	Extension de la salle communale	860 m²	Commune